

MAIRIE



De

CASSAGNES

Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du lundi 26 septembre 2011 à 20 h 30

Le vingt six septembre deux mil onze à vingt heure trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 10

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mme VERDIER, Mr ALADEL, DACHARY Lucie.

Excusé : Mme CAILHOL.

Date de convocation: 22 septembre 2011

Date d'affichage: 22 septembre 2011

Secrétaire de séance : Mr LANDIECH

Objet : Adhésion au service de médecine Professionnelle du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot

Monsieur le Maire informe les membres que conformément à l'article 108-2 loi du 26 janvier 1984 modifié, les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine préventive.

Le service de Médecine préventive du Centre de Gestion du Lot a la compétence nécessaire pour permettre aux employeurs territoriaux de remplir leurs obligations dans ce domaine.

Il propose aux membres l'adhésion au service Médecine Professionnelle du Centre de Gestion du Lot à compter du 26 septembre 2011. Lecture de la nouvelle convention est donnée aux membres.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au service Médecine Professionnelle du Centre de Gestion du Lot,
- autorise le Maire à signer la convention,
- indique que les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le